DRIVE ON.

VOICI COMMENT CONTINUER DE ROULER EN MINI EN FIN DE CONTRAT.

MINI VOUS DIT: «THANK YOU!»

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez envers MINI. Malheureusement, votre contrat de leasing arrive bientôt à expiration. Si toutefois vous ne souhaitez pas renoncer au plaisir de rouler en MINI, vous disposez de trois options. Vous trouverez celles-ci aux pages suivantes.

Trouvez l'inspiration sur mini.ch pour exaucer votre rêve de posséder une nouvelle MINI. C'est avec plaisir que nous vous établirons une offre de financement sur mesure.

Nous serions heureux de pouvoir encore vous compter parmi notre estimée clientèle.

MINI Financial Services

VOS POSSIBILITÉS EN FIN DE CONTRAT.

Votre contrat de leasing touche à son terme. Diverses options vous sont proposées pour que vous puissiez continuer à conduire après la fin de votre contrat.

OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Votre contrat est poursuivi: Votre nouvelle MINI vous attend déjà.	Vous restez fidèle à votre MINI actuelle.	Vous restituez votre MINI.
Vous restituez votre véhicule actuel à votre partenaire MINI et choisissez un nouveau modèle de la flotte MINI. Vous continuez ainsi à bénéficier d'une technologie de pointe et d'un design ultramoderne. Votre partenaire MINI vous informera volontiers au sujet du financement approprié.	Vous conservez votre MINI actuelle et financez le montant résiduel chez nous. Vous bénéficiez à l'avenir également des produits de financement attrayants de MINI Financial Services. A noter: Comme il s'agit d'un nouveau contrat, les conditions de leasing peuvent varier par rapport au taux actuel.	Vous restituez votre véhicule à votre partenaire MINI à la fin du contrat. Il remplira alors avec vous le protocole de reprise et se chargera de la procédure de restitution du véhicule.

SUITE DES OPÉRATIONS.

La nouvelle MINI de vos rêves vous attend déjà. Inspirez-vous de notre site mini.ch
mini.ch/offers vous permet de comparer nos offres de financement attrayantes en fonction de vos souhaits et de votre budget.

LA RESTITUTION DE VOTRE MINI – FAST AND EASY.

Pour que votre relation avec votre MINI finisse aussi bien qu'elle n'a commencé, nous avons réuni pour vous les éléments essentiels relatifs à la restitution de votre véhicule actuel.

QUELQUES CONSEILS SUR LA RESTITUTION DU VÉHICULE.

1. Comparaison valeur de consigne/valeur réelle chez votre partenaire MINI.
Prenez rendez-vous avec votre partenaire MINI au moins trois mois avant l'expiration de votre contrat de leasing pour constater l'état de votre véhicule avec votre conseiller à la clientèle. Sur la base de cette comparaison valeur de consigne/valeur réelle, vous obtenez un état des lieux précis sur les travaux de réparation et de service absolument requis.

2. Réparation des dommages.
Dans votre propre intérêt, prêtez attention aux dommages susceptibles d'avoir affecté le véhicule pendant la période de validité du contrat de leasing.

Contactez votre partenaire MINI et/ou votre assurance pour que ces dommages puissent être réparés avant l'expiration du contrat.
A noter: si le véhicule est restitué sans avoir été réparé, il sera tenu compte des frais de réparation lors du décompte final. Nous vous facturerons les éventuelles différences entre les dégâts dont nous tenons compte et les remboursements de dommages payés par l'assurance.

3. Déroulement de la restitution.
Fixez directement le rendez-vous pour la restitution du véhicule avec votre conseiller à la clientèle. Veuillez noter que le véhicule doit être rendu nettoyé à l'intérieur et à l'extérieur, tel qu'à la livraison, avec toute la documentation et dans l'état stipulé dans le contrat. Informez-vous à l'avance, afin d'avoir tout ce qu'il faut à portée de main le jour de la restitution et d'éviter ainsi des démarches inutiles. Utilisez cette liste, qui contient tout ce qui doit toujours accompagner le véhicule:
– Permis de circulation.
– Livret de service entièrement à jour.
– Toutes les clés.
– Documentation de bord complète, avec modes d'emploi pour le véhicule, la radio et, éventuellement, le système de navigation.
– Roues d'été sur jantes d'origine, conformément à la livraison.
– Equipement général, équipements spéciaux et accessoires tels que tapis de sol, triangle de signalisation et outillage de bord, conformément à la livraison.

A noter: les documents, pièces, etc. transmis après le décompte ne pourront plus être pris en considération. Une fois la restitution achevée, vous obtenez une attestation de restitution de votre partenaire MINI.

Le décompte final de votre contrat de leasing se fonde sur le protocole de restitution ou sur l'examen d'achat de votre partenaire MINI établi après la restitution du véhicule.

N'oubliez pas de supprimer vos données personnelles du système audio, de navigation et de divertissement de votre véhicule.

TRACES D'UTILISATION ET DOMMAGES NÉCESSITANT UNE RÉPARATION.

L'usage quotidien de votre MINI laisse inévitablement des traces d'utilisation pendant la durée du contrat. Il convient de considérer à part les dommages individuels qui sortent du cadre de l'usage quotidien. Pour éviter les dommages consécutifs, il convient de réparer ces dommages dans les meilleurs délais. Nous vous présentons aux pages suivantes les traces d'utilisation et les dommages les plus fréquents. Notez toutefois que la classification effective se fait au cas par cas et que les exemples ne constituent aucunement une obligation juridique.

Etat du véhicule lors de la reprise.
L'intérieur et l'extérieur du véhicule doivent être nettoyés. Le véhicule devrait être examiné sans être affecté par les conditions météorologiques, soit à la lumière du jour normale, soit sous un éclairage de halle suffisant, et dans un état sec.

Réparations à prendre en compte.
L'appréciation des traces d'utilisation/dommages inacceptables et de leur réparation est soumise à des critères techniques et économiques. Lors du choix du type de réparation, une réparation appropriée et professionnelle avec des pièces détachées MINI d'origine est prise en compte en priorité.

Traces d'utilisation acceptables.
Ce sont des traces d'utilisation normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage qui n'ont pas d'impact négatif sur l'impression visuelle générale du véhicule. Ces traces ne sont pas facturées au client.

Traces d'utilisation inacceptables.
Ce sont des dommages qui ont un impact négatif sur l'impression visuelle générale du véhicule et/ou des répercussions d'ordre technique. Ces coûts sont facturés.

CARROSSERIE.

Acceptable.
– Enfoncements ou bosses de petite taille situés en dehors du champ de vision, jusqu'à 10 mm de diamètre (au maximum, un enfoncement ou une bosse par élément) qui ne nécessitent pas une nouvelle peinture.

Inacceptable.
– Enfoncements ou bosses de petite taille situés à l'intérieur du champ de vision, par exemple de plus de 10 mm de diamètre (plus de 20 mm de diamètre sur la partie inférieure de la carrosserie), enfoncements/bosses aux arêtes vives ou enfoncements/bosses qui nécessitent une nouvelle peinture.
– Travaux de remise en état effectués d'une manière incorrecte.
– Masticage d'une épaisseur de plus de 1 mm.
– Dommages antérieurs en tout genre.
– Dommages causés par la grêle.
– Trous dans la carrosserie, p. ex. suite au montage d'accessoires.

VITRAGE ET ÉCLAIRAGE.

Acceptable.
– Jusqu'à cinq impacts de pierres ou écaillages de très petite taille par surface de 100 cm² qui ne sont pas reconnaissables depuis la distance d'observation donnée et ne gênent pas la visibilité.

Inacceptable.
– Bris et/ou fissures.
– Impacts de pierres situés dans le champ de vision du conducteur.
– Projecteurs, feux arrière ou boîtiers cassés.
– Plus de cinq impacts de pierres ou écaillages de très petite taille par surface de 100 cm².
– Impacts de pierres ou écaillages de plus de 5 mm.
– Projecteurs ou feux arrière non étanches.

PEINTURE.

Acceptable.
– Faibles dégâts ne nécessitant pas de refaire la peinture, tels que des éraflures superficielles pouvant être éliminées par lustrage ou des retouches de peinture correspondant aux normes de finition du constructeur.
– Petits impacts de pierres (jusqu'à deux par surface de 100 cm²).
– Peinture légèrement érodée par les conditions atmosphériques.
– Traces d'abrasion typiques causées par les installations de lavage automatique.

Inacceptable.
– Rayures traversant la couche de finition (vernis), nouvelle peinture ou réparation de la peinture ne correspondant pas aux normes du constructeur ou présentant des différences de teinte ou une nette intensification de la peinture d'origine.
– Petits impacts de pierres d'une forte densité (plus de cinq par surface de 100 cm²).
– Détériorations de la peinture (p. ex. brûlures, etc.), reconnaissables immédiatement depuis la distance d'observation donnée.
– Gros impacts de pierres et/ou impacts de pierres avec apparition de rouille.
– Dommages de la peinture ou différences de teinte suite à la pose de films d'identification et d'autocollants.

PNEUS, JANTES ET ENJOLIVEURS.

Acceptable.
– Profondeur résiduelle de profil supérieure à 3 mm pour les pneus d'été et à 5 mm pour les pneus d'hiver et les pneus toute saison.
– Eraflures légères sur les flancs des pneus.
– Rayures et abrasion légères de la peinture.
– Débuts de corrosion (p. ex. par le sel de déneigement).
– Eraflures de moins de 100 mm de longueur sur les enjoliveurs.
– Véhicule équipé de pneus d'été.
– Véhicule équipé de pneus d'hiver; pneus d'été joints.

Inacceptable.
– Profondeur résiduelle de profil inférieure à 3 mm pour les pneus d'été et à 5 mm pour les pneus d'hiver et les pneus toute saison.
– Accrocs, déformations, éraflures, profil irrégulier, etc. sur les jantes et/ou les pneus.
– Usure matérielle évidente sur les flancs des pneus ou les jantes.
– Cassures, accrocs ou enjoliveurs et jantes alu absents ou qui ne sont pas d'origine.
– Véhicule équipé de pneus d'hiver; les pneus d'été ne sont pas joints.

DÉGÂTS DE TRANSFORMATION.

Acceptable.
– Petites rayures hors de vue du conducteur ou des passagers du véhicule, p. ex. sous le tableau de bord.

Inacceptable.
– Modifications irréversibles du véhicule.
– Trous, dégâts et usure anormale situés dans le champ de vision du conducteur ou des passagers, p. ex. sur le tableau de bord, la console centrale ou les panneaux de porte.
– Gros trous résultant notamment de l'installation de haut-parleurs dans les panneaux de porte ou dans la plage arrière.
– Dommages causés par la pose ou le retrait d'autocollants et d'inscriptions.

INTÉRIEUR.

Acceptable.
– Usure normale du revêtement de sol et des sièges (rayures et éraflures légères) due à un usage conforme aux dispositions.
– Salissures et décolorations pouvant être éliminées par un nettoyage professionnel.

Inacceptable.
– Accrocs, incisions, brûlures, trous, cassures, etc. ou déformations des éléments façonnés.
– Accrocs ou décollage des joints de porte ou du coffre.
– Détérioration des ceintures de sécurité ou des serrures de sûreté.
– Salissures et décolorations ne pouvant être éliminées.
– Odeurs de moisi ou autres odeurs désagréables.
– Absence de certaines pièces telles que les appuie-tête, revêtements, sièges, etc.

SYSTÈMES MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE.

Acceptable.
– Usure normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage, la sécurité routière et la fiabilité demeurant garanties.

Inacceptable.
– Les inspections non effectuées selon le livret de service ou jusqu'à 2500 km avant atteinte du prochain intervalle de service et les réparations résultant de cette omission.
– Tout dommage ou usure excessive affectant la mécanique et l'électricité du véhicule.
– Tout type de défaut sur des pièces mécaniques, électriques, électroniques, hydrauliques et pneumatiques (p. ex. pompe à eau non étanche, bruit de roulement d'un roulement de roue, bruits de flux d'air de la direction assistée hydraulique.
– Plaquettes de frein dont l'épaisseur est inférieure à 4 mm.
– Disques de frein trop usés et/ou rouillés.
– Tous les défauts nuisant à la sécurité routière et au bon fonctionnement.

L’ASSURANCE AUTO MINI.

Quelle que soit l’option que vous avez choisie à la fin de votre contrat, le plaisir de conduire reste garanti chez nous.

Option 1: nouveau véhicule, nouvelle assurance.
Un nouveau véhicule requiert une nouvelle assurance automobile. Avec l’assurance auto MINI, vous profitez de la qualité premium MINI habituelle, de couvertures d’assurance globales, d’une franchise réduite et des réparations chez votre garage MINI.

Dans le cas d’un nouveau financement de leasing, nous vous offrons le financement et l’assurance d’un seul tenant. Cela signifie un seul interlocuteur, un seul contrat et beaucoup moins d’administration. Avec l’assurance auto MINI intégrée, vous profitez en outre du paiement mensuel des primes qui reste identique pendant toute la durée de leasing, quel que soit le nombre de sinistres.

Option 2: vous conservez votre véhicule.
Si elle n’est pas intégrée dans le contrat de leasing, votre assurance MINI continue de courir normalement. Vous n’avez rien à faire. Pour les véhicules de plus de cinq ans, il convient de vérifier si les couvertures d’assurance répondent encore à vos besoins actuels. Nos conseillers se feront un plaisir de vous accueillir.

Si l’assurance MINI était intégrée dans votre contrat de leasing, elle expire alors avec le contrat de leasing. Pour poursuivre l’assurance MINI, nous vous prions de nous contacter:

Assurances MINI:
Tél.: 058 358 04 77

E-mail: insurance.mini@mini.ch

Option 3: vous restituez le véhicule.
La couverture d’assurance expire en cas de résiliation du contrat de leasing et de restitution du véhicule. Dans ce cas, vous devez envoyer une résiliation écrite en référence à la restitution du véhicule à votre assureur.

Si vous avez une assurance auto MINI, Allianz Suisse est votre interlocuteur.

Adresse:
Allianz Suisse Société d’Assurances SA
Assurance auto MINI
Postfach, CH-8010 Zürich

E-mail: cooperation@allianz-suisse.ch

SFEOT2019FR0919

Recevez une réponse immédiate à vos questions.

Nous sommes là pour vous.
Vous pouvez nous joindre par téléphone au 058 269 64 64 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).

Vous pouvez également nous faire parvenir votre demande au moyen de notre formulaire de contact disponible sur minifinance.ch.

Pour obtenir une offre concernant votre nouvelle MINI, nous vous prions de contacter directement votre partenaire MINI.
Il se fera un plaisir de vous aider.

MINI Financial Services
Un nom commercial de BMW Services Financiers (Suisse) SA
Service clientèle
Industriestrasse 20
8157 Dielsdorf
Tél. 058 269 64 64
mini.ch/fr/end-of-contract